



SOMMAIRE

Le mot de l'inspectrice d'académie

Personnels : pp. 1 et 2

- Transmission de courriers à l'inspection académique,
- Mouvement interdépartemental : accusés de réception,
- Mouvement interdépartemental : demandes tardives,
- Travail à temps partiel / Reprise à temps complet - Rentrée 2010
- Aménagement du poste de travail pour raison de santé,
- Stages CAPA-SH rentrée 2010.

Sorties scolaires : p.3

- Voyage à l'étranger, même sans nuitée - Carte européenne d'assurance maladie.

Communication : p.3

- Quoi de neuf sur le site IA 70 ?

Ressources : p.3

- Communiqué du théâtre du peuple de Bussang,
- Jeu d'échec : plate-forme MatPat.

Sciences et technologie : p. 4

- Éducation à l'énergie : Qu'est-ce que l'ADEME ? Fichier pédagogique européen « Active learning ».
- Enseigner la "nouvelle classification" des animaux.

Le mot de l'inspectrice d'académie

Ressources pour l'enseignement des sciences, informations sur les sorties scolaires et les partenariats culturels et concernant les personnels enseignants du premier degré, ce bulletin départemental aborde de nombreux sujets d'actualité pour les élèves et pour les maîtres.

Je vous invite à le découvrir et souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous la réussite des fêtes d'école et d'établissement qui vont clore l'année civile.

Hélène Ouanas

Personnels

Transmission de courriers à l'inspection académique

Afin de faciliter la distribution, entre les différents services de l'inspection académique, des courriers que vous nous adressez et ainsi s'assurer qu'ils arrivent au bon destinataire, il est impératif d'**identifier clairement (sur l'enveloppe ou le courrier) le service ou le nom de la personne qui en est destinataire.**

En effet, de nombreux courriers ou documents (notamment des RIB, attestations d'employeur...) sont réceptionnés sans aucune mention de leur destinataire...

Personnels

Mouvement interdépartemental : accusés de réception

Rappel concernant les personnels ayant effectué informatiquement leur demande de changement de département :

les accusés de réception reçus dans les boîtes aux lettres Iprof devront parvenir à l'inspection académique, signés, éventuellement corrigés et accompagnés des pièces justificatives pour le **vendredi 18 décembre 2009**.

Nouveauté

Travail à temps partiel / Reprise à temps complet Rentrée 2010

Les enseignants qui souhaitent :

- travailler à temps partiel ou
- réintégrer à temps complet après un temps partiel pour la rentrée 2010, devront dorénavant formuler leur demande non plus par simple courrier mais **en remplissant un formulaire prévu à cet effet**.

Ces formulaires seront accessibles en janvier 2010.

Ils seront à votre disposition :

- au secrétariat de votre IEN,
- à la division des ressources humaines à l'inspection académique,
- dans les écoles,
- sur le site internet de l'IA 70 (version téléchargeable).

Une note explicative accompagnant ces formulaires sera envoyée dans les écoles, mise en ligne sur le site internet de l'inspection académique et paraîtra au bulletin mensuel lors du lancement de la campagne.

Aménagement du poste de travail pour raison de santé.

Réf. : décret n°2007-632 du 27-4-2007

Les demandes d'allègement de service des personnels confrontés à une altération de leur état de santé doivent être adressées avant le 11 janvier 2010 à la DRH de l'inspection académique, à l'aide des deux formulaires prévus à cet effet [téléchargeables sur le site de l'IA70](#) ou qui peuvent être envoyés sur demande. Ces documents, dûment remplis, doivent être accompagnés d'un certificat médical sous pli confidentiel libellé à l'attention de : Monsieur le médecin conseiller technique du recteur.

Mouvement interdépartemental : demandes tardives

Réf. : BO spécial n° 10 du 5 novembre 2009

Les personnels souhaitant demander un changement de département au titre du rapprochement de conjoint et qui ont eu connaissance de la mutation de leur conjoint après la fermeture du serveur internet, le 8 décembre 2009, pourront participer au mouvement national. Un formulaire est à télécharger sur le site www.education.gouv.fr rubriques « outils de documentation et information – agent de l'éducation nationale et recrutement » puis à transmettre à l'inspection académique, division des ressources humaines et à retourner pour le **28 janvier 2010** délai de rigueur.

Stages CAPA-SH rentrée 2010.

Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Réf. : décret n° 2004-13 et arrêté du 5 janvier 2004 publiés au JO du 7 janvier 2004 (CAPA SH).

Une session d'examen en vue de l'obtention du CAPA-SH est ouverte dans l'académie de Besançon au titre de l'année 2010.

Les demandes d'inscription aux épreuves du CAPA SH seront reçues, pour tous les candidats, quel que soit leur statut (candidats stagiaires, libres) à :

*Inspection académique de la Haute-Saône
Division des ressources humaines
Bureau des pensions
5 place Beauchamp – BP 419
70013 VESOUL CEDEX*

du 1^{er} décembre 2009 au 14 janvier 2010.

Le dossier d'inscription sera, soit remis en mains propres, soit adressé au candidat qui aura préalablement établi une demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format timbrée à 1,35 € et libellée à son adresse.

Rappel :
une réunion d'information aura lieu le **mercredi 13 janvier 2010 à 10h00** à l'inspection académique, 5 place Beauchamp à Vesoul, en salle 9 (1^{er} étage).

Sorties scolaires



Voyage à l'étranger, même sans nuitée Carte européenne d'assurance maladie

Les voyages à l'étranger du 1er degré, même sans nuitée, sont soumis à la même réglementation générale que les "séjours avec nuitée(s)" (classes de découvertes) : **l'autorisation est délivrée par l'inspecteur d'académie.**

- ▶ Le dossier, en trois exemplaires, se monte **avec l'imprimé "Annexe 2"**.
- ▶ Cas particulier du délai : le dossier de demande devrait être communiqué à l'IEN **au moins 10 semaines avant le départ.**
Pour les voyages de proximité (Allemagne, Suisse), ce long délai n'est pas utile à l'inspection académique.
En revanche, il peut être nécessaire aux familles pour faire différentes démarches préparatoires parfois très longues (cartes d'identité, carte européenne d'assurance maladie).
- ▶ Formalités de passage de la frontière : chaque personne doit être munie d'une carte d'identité ou d'un passeport valide. Les enfants mineurs doivent également posséder une autorisation de sortie du territoire, délivrée en mairie.
NB : un passeport vaut autorisation de sortie du territoire mais pas une carte d'identité.
- ▶ En cas de problème de santé, il faut savoir que l'imprimé E 111 n'existe plus. Il est remplacé par la **carte européenne d'assurance maladie**. Cette carte est valable un an. Elle est individuelle et nominative.
Il convient de la demander au minimum, deux à trois semaines avant le départ, auprès de son centre gestionnaire Sécurité Sociale (MGEN pour tous les personnels de l'Éducation nationale). Il est recommandé que chaque personne du groupe détienne cette carte.

Communication

Quoi de neuf sur le site IA70 ?

- ▶ Depuis la rentrée de septembre, une [rubrique d'actualité](#) témoigne de la vitalité de notre département. Les actualités les plus récentes sont à la une de la page d'accueil.
- ▶ [Page classes de découvertes et sorties](#) :
 - mise à jour des imprimés « dérogation du lieu de départ »,
 - mise en ligne des projets de séjours 2010 : **pensez à vérifier qu'il n'y a pas eu d'oubli !**
 - rénovation des imprimés, désormais disponibles au format *Word*, notamment l'*annexe 2*.
 - article sur les sorties à l'étranger, même sans nuitée (voir ci-contre).
- ▶ La [page des circonscriptions du 1^{er} degré](#) est rénovée et ouvre sur une présentation de chacune d'elles.
- ▶ L'imprimé de « déclaration d'accident scolaire 1^{er} degré » est disponible sur la [page du service Santé-Social Élève](#).
- ▶ Page descriptive du dispositif « [Accompagnement éducatif](#) » qui concerne actuellement les écoles de l'éducation prioritaire et les collèges.

Ressources

Communiqué du théâtre du peuple de Bussang

Le Théâtre du Peuple est heureux de présenter, au cœur de l'hiver, un conte pour petits et grands, réjouissant et formateur, parfois cruel mais au final plein d'espoir.

Le Prix du Pain

Texte et mise en scène : Pierre Terzian
Spectacle tout public à partir de 6 ans

Tirée d'un conte japonais, cette fable moderne nous plonge dans un monde où les enfants doivent affirmer haut et fort leur volonté de vivre. Certains n'osent pas dire non à ceux qui les oppriment ; d'autres se lèvent et protestent.

Infos et billetterie : 03.29.61.62.47
Courriel : info@theatredupeuple.com
Pour les scolaires auprès de Milena Schwarze :
rp@theatredupeuple.com

[Télécharger le bulletin de réservation et le dossier pédagogique](#) dans la rubrique « espace pro » (onglet jaune en haut de page)

Jeu d'échec : plate-forme MatPat

La [Plateforme MatPat](#) permet de jouer aux échecs par internet : près de 800 000 parties déjà jouées depuis 2005 !

MatPat peut être utilisé en classe, dans un club d'échecs ou lors d'une activité "jeu d'échecs" dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le CRDP de Bretagne vous propose de participer à un trophée national de jeu d'échecs par internet entre équipes d'établissements scolaires. Trois niveaux sont proposés : ÉCOLES, COLLÈGES et LYCÉES. L'an dernier, ce trophée avait mobilisé plus de 700 élèves de toute la France.

Que faire si vous voulez participer à ce trophée ? Consultez la page <http://matpat.ac-rennes.fr/animations/France2010/> qui vous donne toutes les informations nécessaires.

Attention : la date limite d'inscription des équipes est fixée au jeudi 31 décembre 2009 minuit !

Qu'est-ce que l'ADEME ?



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines :

- la gestion des déchets,
- la préservation des sols,
- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- la qualité de l'air
- la lutte contre le bruit.

Lien avec les programmes

D'un point de vue strictement physique, l'énergie est un concept fort complexe et peu abordable à l'école primaire.

Cependant, la maîtrise de l'énergie est un enjeu majeur de développement durable. Aussi, ce thème apparaît-il dans les programmes de C3 primaire en 2008 en vue d'une première découverte :

« L'énergie

Exemples simples de sources d'énergies (fossiles ou renouvelables).

Besoins en énergie, consommation et économie d'énergie. » (BO hors série n°3 du 19-06-2008).

Ressources :

La délégation [ADEME de Franche-Comté](#) propose une publication trimestrielle intitulée [POTENTIEL](#). Dans son dernier numéro, une ressource destinée aux élèves et enseignants du 1^{er} degré est présentée. Il s'agit du fichier pédagogique européen, en ligne, « [Active learning](#) », tout à fait remarquable.



Enseigner la "nouvelle classification" des animaux.

À une époque très récente, et jusque dans l'enseignement supérieur, on enseignait la systématique (l'art de classer les êtres vivants) à la façon de Linné (fin du XVIII^{ème} siècle).

Depuis le début des années 2000, la « nouvelle classification » du vivant, liée à la proximité génétique des organismes et à leur évolution, doit prévaloir dans l'enseignement scientifique : en la matière, ce sont les conceptions modernes qui sont aux programmes des examens et concours.

C'est pourquoi une **animation pédagogique 'sciences'** un peu particulière est proposée dans le département pour la deuxième année consécutive. Il s'agit de transmettre les connaissances nécessaires pour enseigner la classification des êtres vivants à l'école primaire en conformité avec les programmes de sciences de 2008. On ne peut pas se permettre de continuer à divulguer dans le primaire des concepts dépassés et que les professeurs du 2nd degré seraient dans l'obligation d'invalider ultérieurement.

Que disent les programmes de cycle 3 ?

« L'unité et la diversité du vivant

Présentation de la biodiversité : recherche de différences entre espèces vivantes.

Présentation de l'unité du vivant : recherche de points communs entre espèces vivantes.

Présentation de la classification du vivant : interprétation de ressemblances et différences en termes de parenté. »

Ce petit paragraphe recouvre les trésors des plus grandes découvertes de la biologie depuis Darwin (milieu du XIX^{ème} siècle) : concept d'évolution, découverte et progrès de la génétique...

Qu'est-ce qui a changé depuis Linné ?

Pour Linné la création est une œuvre divine et immuable. Il a donc fait adopter un système de classification « parfait » (à l'image du créateur). Mais ses « boîtes de rangement parfaites » sont théoriques : certains animaux y trouvent mal leur place ; de plus Linné ignore le concept d'évolution. Depuis les années 1970, les scientifiques pratiquent la **systématique phylogénétique** dont les règles ont été définies en 1950 par le biologiste allemand Willi Hennig : les « boîtes de rangement » sont déterminées à partir des caractères des animaux eux-mêmes et la classification raconte l'évolution des espèces étudiées !

Quelques règles à respecter

Établir des classifications simples est tout à fait à la portée de l'école élémentaire. Cette activité a le mérite de développer le sens de l'observation, de l'argumentation, et le vocabulaire associé. Les règles du jeu sont les suivantes.

► **ON UTILISE UNIQUEMENT DES CRITERES ANATOMIQUES OBSERVABLES** (ils sont déterminés par des gènes).

► On ne classe plus les animaux en fonction :

- 1) *de ce qu'ils n'ont pas* (Les **in**-vertébrés forment un groupe en réalité non défini : ce mot n'est plus usité en sciences.)
- 2) *de ce qu'ils font* (nager, voler, manger de l'herbe... Ces critères permettent de faire des tris plus ou moins heureux, mais pas d'établir une classification.)
- 3) *de l'endroit où ils vivent* (Ce questionnaire est d'ordre écologique – propre à une autre science.)

Ressources :

[Site École des sciences du Périgord](#)

[Site La main à la pâte](#)

[Pack thématique découverte du monde - SCEREN](#)

[Site IA 70 – Diaporama de l'animation pédagogique](#)